

Mémoire présenté à la  
Commission sur l'avenir de l'agriculture et  
de l'agroalimentaire québécois

Le développement durable en agriculture  
par l'intégration de la production agricole  
dans un milieu social en changement,  
par la gestion écologique de l'eau et  
par l'écoconditionnalité

Coalition verte de l'Estrie et  
Centre du Québec

Préparé par  
Laurier Busque et Gary Caldwell

1 mai 2007

## Table des matières

Présentation de la Coalition verte de l’Estrie et Centre du Québec	p.3
Introduction	p.3
1- Intégration de la production agricole dans un milieu social en changement	p.5
2- Gestion écologique de l’eau en agriculture	p.8
3- Écoconditionnalité et Fond dédié à la durabilité environnementale	p.11
Références	p.16
Auteurs	p.17

Coalition verte de l’Estrie et Centre du Québec  
a/s Laurier Busque  
912 Chemin Valley  
RR 1 Kingsbury, Qc  
J0B 1X0

Nous désirons présenter notre mémoire à Sherbrooke.

## Présentation de la Coalition verte de l'Estrie et du Centre du Québec et du Centre du Québec

La Coalition verte de l'Estrie et du Centre du Québec est formée de personnes qui résident dans la région et qui se préoccupent des conséquences environnementales de l'activité humaine. Nous désirons que le développement durable soit intégré dans toutes les décisions et actions qui touchent directement ou indirectement l'environnement. Devant l'urgence d'agir sur le plan de la durabilité environnementale, nous croyons qu'il faut créer un Fond dédié à la durabilité environnementale dans l'Estrie et le Centre du Québec.

Les membres de la Coalition sont, entre autres, des membres et des sympathisants du Parti Vert du Canada de la région. <sup>Note 1</sup>

### Introduction

La lecture du document de consultation : *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir* soulève une inquiétude majeure. On note l'absence dans le mandat de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois l'absence de la perspective du développement durable. Voici le mandat de la Commission :

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec nous a confié le mandat :

- de dresser un état de situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;
- d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place;
- d'établir un diagnostic;
- de faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux. (CAAAQ, 2007, p.5)

Pourtant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission « l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans

---

<sup>Note 1</sup> Les positions prises dans ce mémoire n'engagent pas le Parti Vert du Canada

une perspective de développement durable ». De plus, l'Assemblée nationale a adopté en avril 2006 la Loi sur le développement durable (Loi 118) et, selon nous, les 16 principes énoncés dans la loi devraient s'appliquer dans l'examen et l'application des interventions des producteurs agricoles et des autres des intervenants en agriculture et dans l'agroalimentaire, aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Notre inquiétude se trouve augmentée suite aux propos du ministre Béchard lors du dernier congrès de l'UPA, en décembre 2006.

En conférence de presse, il ajoutait qu'il s'agissait d'injecter de la prévisibilité dans la réglementation, de manière à ne pas obliger les producteurs à remettre en question leur plan d'affaires, comme cela a plus d'une fois été le cas jusqu'à maintenant avec l'ajout successif de plusieurs règlements environnementaux. (Turcotte, 2006)

Pourtant le Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec dans ses priorités d'action à court terme, avec une échéance prévue 2001, mentionne :

La Commission recommande que le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les autres ministères et organismes concernés, procède à une révision majeure du programme d'assainissement agricole afin de s'assurer d'une intégration des objectifs de production et des objectifs de protection de l'environnement. BAPE (2000) p.269

#### Recommandation 1

Que la Loi sur le développement durable (Loi 118) et les 16 principes énoncés dans la loi s'appliquent dans l'examen et l'application des interventions des producteurs agricoles et des autres intervenants en agriculture et dans l'agroalimentaire.
--

Dans notre mémoire, le choix du développement durable comme base d'analyse de la situation actuelle en agriculture et comme base d'évaluation des options qui s'offrent à nous en 2007, nous apparaissent comme un choix nécessaire et cohérent. Avec ce choix,

cela nous amène à considérer les trois dimensions du développement durable. Notre présentation porte sur la dimension sociale par l'intégration de la production agricole dans un milieu social en changement, pour la dimension environnementale par la prise en compte d'une gestion écologique de l'eau et finalement pour la dimension économique du développement durable en agriculture par l'application systématique de l'écoconditionnalité et de la création d'une fiducie dédiée à la durabilité environnementale.

## **1- Intégration de la production agricole dans un milieu social en changement**

Nous partageons l'avis de la CAAAQ, selon lequel le milieu agricole québécois est en train de vivre une crise sans précédent. Plutôt que de connaître une crise cyclique dans un seul secteur, nous vivons des crises, pas nécessairement cycliques, dans au moins cinq secteurs à la fois : le lait, le porc, le bœuf, le bois, et vraisemblablement dans le secteur avicole. De plus, la relève est devenue un problème plus aigu que jamais.

En effet, voici le moment de revoir nos structures et nos façons de procéder collectives. Parce que la crise touche le milieu agricole au complet, la plupart des acteurs en place sont suffisamment sensibilisés pour une remise en question majeure. C'est le contexte même dans lequel s'inscrit la Commission. Examinons donc maintenant cette situation devenue inadéquate, sa nature et ses origines structurelles endogènes.

Nous avons au Québec une dynamique structurelle qui, bien que mise en place pour favoriser l'agriculture et protéger la ferme familiale, a fini – après quarante ans – par donner lieu à des effets pervers. Ces derniers entraînent une baisse de la capacité de s'adapter, tant aux conséquences imprévues de ces mêmes effets qu'aux influences du marché et aux nouveaux défis incontournables, dont l'instauration d'une agriculture

durable. Nous vous soumettons des exemples de ces effets pervers, comme ils se sont manifestés en Estrie :

- 1) l'absence de forêts de feuillus (sauf l'érable) qui nous condamne à l'importation dans ce domaine;
- 2) un secteur développé d'élevage de bovins de boucherie, alors que la plus grande partie de la viande offerte dans les magasins vient d'ailleurs;
- 3) une surproduction de sirop d'érable qu'on est incapable d'écouler;
- 4) la pollution diffuse et l'érosion des sols qui amènent la contamination et la sédimentation de nos lacs et rivières;
- 5) la culture du maïs et des graines sur des terrains fortement inclinés;
- 6) avoir manqué le bateau de l'agriculture bio, malgré le fait que les fermiers de l'Estrie ont été les pionniers dans ce domaine;
- 7) une agriculture qui se spécialise plutôt que de se diversifier;
- 8) la disparition du droit traditionnel de « vente directe à la ferme » (farm-gate sales);
- 9) des barrières à l'entrée de plus en plus contraignantes;
- 10) le secteur de la transformation qui ne s'est pas renouvelé;
- 11) le fait qu'il n'existe aucun bio-réacteur anaérobique (autre qu'expérimental) en fonction en milieu rural, même dans tout le Québec;
- 12) le dépeuplement du territoire rural.

La somme des effets de ces perspectives ratées a eu comme conséquence un milieu agricole avec des effectifs et un horizon limités... et peu prêt pour la révolution de l'agriculture durable.

Quelle dynamique structurelle produit de tels effets pervers? Sans tenter ici une démonstration ni une évaluation de leur contribution passée à l'agriculture estrienne, nous pointons du doigt les rouages de cette dynamique :

- 1) le paternalisme du MAPAQ;
- 2) le monopole de représentation de l'UPA;

- 3) la complaisance excessive entre l'UPA, le MAPAQ, la Régie des marchés agricoles, La Financière agricole et les institutions financières;
- 4) le manque de communication entre les institutions agricoles provinciales et fédérales;
- 5) le dépérissement de la culture (au sens anthropologique) terrienne au profit d'une culture d'affaires;
- 6) la dislocation de la famille terrienne.

On assiste donc à un monopole de gouvernance imposé de l'extérieur du milieu agricole par des technocrates dépendants du pouvoir étatique, soit sans indépendance réelle. Un monopole qui a perduré de 1970 à nos jours, presque quarante ans!

Que faire devant cette difficulté du milieu agricole à se reproduire et à s'adapter, surtout au moment où les exigences de la mondialisation et de la révolution durable sont incontournables? Nous, de la coalition verte de l'Estrie et Centre du Québec, suggérons que la Commission considère les recommandations suivantes :

#### Recommandation 2

Une gouvernance moins monopolistique et moins technocratique. À cette fin, défaire, en premier, le monopole de représentation de l'UPA pour laisser de la place aux organismes comme l'Union paysanne; limiter les pouvoirs de la Régie des marchés agricoles à celui de protéger l'agriculture québécoise des menaces de l'extérieur du Québec, laissant au marché intérieur le soin de s'organiser lui-même; et rétablir le droit de vente directe à la ferme.

#### Recommandation 3

Des incitations au repeuplement du milieu rural. Pour ce faire, remplacer la plupart des subventions du MAPAQ par une prime d'occupation et de protection du territoire;

encourager la diversification et la transformation par un programme élargi de primes à l'établissement; et faciliter la conversion au bio par une prise en charge des coûts de la certification.

#### Recommandation 4

Un discours agricole et rural moins monolithique. Pour ce faire, accepter le fait que l'agriculture est de compétence constitutionnelle partagée; laisser plus de place à des associations autonomes, à des journaux, et jusqu'à des comités locaux de bassins versants, en passant par de la recherche commandée directement par des acteurs agricoles sur le terrain.

## **2- Gestion écologique de l'eau en agriculture**

Depuis plusieurs décennies les groupes environnementaux relèvent les impacts négatifs de l'agriculture sur les écosystèmes aquatiques. Plus récemment les organismes gouvernementaux relèvent les conséquences environnementales négatives de certaines pratiques agricoles. En 1999, dans le portrait régional de l'eau pour la région de l'Estrie le ministère de l'environnement sonnait clairement l'alarme.

Depuis les 20 dernières années, on constate l'érosion de plus en plus sérieuse des rives et l'accumulation importante de sédiments dans les cours d'eau en Estrie.

La nature des sols et le relief accidenté des Appalaches jouent un rôle majeur dans l'évolution de ce phénomène généralisé, dont les endroits les plus touchés sont les rivières au Saumon, Eaton, Coaticook, Nicolet, Tomifobia et les ruisseaux Nick et Castle. MENV-Estrie (1999), p.12

La plupart de ces cours d'eau se trouvent principalement en milieu agricole. L'agriculture et les entreprises agroalimentaires par leurs activités ont un très grand impact sur la qualité de l'eau de surface. En 2000, la Commission sur la gestion de l'eau mentionne :

Même si les travaux de drainage ont amené au fil des ans des bénéfices économiques importants pour la communauté agricole, leurs impacts écologiques et hydrologiques dans les régions agricoles sont considérables. Les aménagements effectués sur les 25 000 km de cours d'eau continuent sans cesse d'augmenter la charge sédimentaire et de dégrader les écosystèmes aquatiques du bassin versant situés plus en aval.  
BAPE (2000i) p. 15

Le RAPPEL, cité dans le rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, mentionne :

Des études réalisées par le RAPPEL démontrent que 34% des lacs analysés ont des concentrations de phosphore (principal facteur de d'eutrophisation) égales ou supérieures à la norme de 20 microgrammes établie par le MENV... À la suite d'une étude réalisée au cours des étés 1998 et 1999 par le RAPPEL, on rapporte que les rives sont artificialisées dans une proportion de 44,6% (236 km sur 529).  
BAPE (2000ii), p. 223

La pollution diffuse est le résultat de plusieurs éléments pouvant contaminés les eaux de surface et souterraines principalement l'azote, le phosphore, les métaux lourds contenus dans les lisiers. Ces éléments dispersés sur un grand territoire, par exemple, un bassin versant et sur une longue durée ont des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques. Certaines pratiques culturales comme la culture du maïs accentuent le problème en exposant souvent un sol à nu à l'automne et au printemps. L'utilisation de cette plante comme source de biocarburant risque de provoquer un effet multiplicateur de ce problème. La technologie qui permet de traiter les lisiers pour les rendre moins polluants existent. Les bio-réacteurs, entre autres, permettent même de produire de l'énergie et de diminuer les gaz à effet de serre Il faut permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à ces technologies.

#### Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec encourage et supporte l'installation de bio-réacteurs chez les producteurs agricoles ayant des troupeaux d'animaux importants.
--

Au cours de l'été 2006 la région a connu un problème très grave de contamination par les cyanobactéries (algues bleu-vert). La prolifération de ces algues dans certains lacs comme le lac Massawippi a obligé des municipalités dont Ayer's Cliff, North Hatley et Waterville à interdire pendant un certain temps la consommation de l'eau et même son utilisation pour les douches, la lessive du linge et de la vaisselle. La contamination, par un excès d'apport de phosphore de source agricole, est reconnue depuis plusieurs années dans la baie Missisiquoi comme étant la source principale du problème. Le rapport du BAPE sur l'industrie porcine mentionne

Lorsqu'il y a surfertilisation, les éléments nutritifs contenus dans le lisier épandu (principalement l'azote et le phosphore) et qui ne sont pas assimilés par les plantes peuvent être acheminés vers les eaux de surface et souterraines. Le ruissellement de l'eau sur ces sols occasionne de l'érosion hydrique et l'entraînement, vers les cours d'eau, de particules de sols sur lesquelles peuvent être adsorbés des nutriments et des pesticides. L'enrichissement des plans d'eau en éléments nutritifs peut causer leur eutrophisation et une prolifération d'algues bleu-vert (cyanobactéries) toxiques. L'eau souterraine peut être contaminée par des nitrates. Des microorganismes, des métaux lourds et des résidus d'antibiotiques peuvent également se retrouver dans l'eau. (BAPE, 2003 p.15)

Il y a des interventions comme la protection des bandes riveraines par la plantation d'arbres qui peut permettre de restaurer une certaine intégrité écologique en milieu agricole. Ces pratiques en plus d'amener des conséquences économiques positives (production accrue de bois commercialisable) augmentent la qualité de l'environnement. Il faut reconnaître, encourager et supporter dès maintenant la revégétalisation des bandes riveraines des lacs et des cours d'eau, le maintien d'écosystèmes forestiers importants dans les parties en amont des bassins versants et la protection des milieux humides. Il s'agit de plusieurs mesures qui doivent se compléter si on veut obtenir véritablement une amélioration de la situation.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec encourage et supporte dès maintenant la revégétalisation des bandes riveraines des lacs et des cours d'eau, le maintien d'écosystèmes forestiers importants dans les parties en amont des bassins versants et la protection des milieux humides.

Les citoyens et les citoyennes de l'Estrie et du Centre du Québec sont reconnues comme des personnes soucieuses de leur environnement, ils n'hésitent pas à dénoncer les problèmes et surtout ils savent se concerter dans la recherche et l'application de solutions. La mise sur pied du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François et plus récemment de comités locaux de bassin versant illustrent très bien cette attitude. Voici la présentation de ces deux instances :

Le **COGESAF** est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec (*Politique nationale de l'eau et Cadre de référence*) pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Le gouvernement a confié au COGESAF des mandats de planification et de mise en oeuvre des actions pour améliorer la qualité de l'eau (*Plan directeur de l'eau* devant être approuvé à la table interministérielle formée de 11 ministères et *Contrats de bassin* pour la réalisation des actions élaborées dans le *Plan directeur de l'eau*).

Le **Comité local de bassin versant (CLBV)** est un *comité de concertation* pour la réalisation des actions proposées par le COGESAF dans le cadre du *Plan directeur de l'eau* du bassin versant de la rivière Saint-François.

Source : Site WEB [www.cogesaf.qc.ca](http://www.cogesaf.qc.ca)

Le COGESAF prévoit la formation de 25 comités locaux de bassin versant. Cet engagement régional doit être supporté financièrement et l'expertise des divers ministères provincial et fédéral doit être mis à leur disposition.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec encourage et supporte financièrement le fonctionnement du COGESAF et la formation des comités locaux de bassin et que l'expertise des divers ministères provincial et fédéral soit mis à leur disposition.

### **3- Écoconditionnalité et Fond dédié à la durabilité environnementale**

Le document de la CAAAQ *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir* nous fournit quelques indications sur la situation actuelle :

En 2003-2004, le Québec se classait deuxième parmi les provinces canadiennes pour les dépenses gouvernementales réalisées en agriculture. Il avait dépensé 704 millions de dollars, c'est-à-dire l'équivalent de 12,9 % des revenus agricoles générés par les fermes. L'Alberta était première avec 13,4 % des revenus agricoles, ou 981 millions de dollars. L'Ontario arrivait au 4e rang avec 455 millions de dollars, ou 5,6 % des revenus agricoles CAAAQ, p. 12

Au sujet des efforts en agroenvironnement, on précise dans le chapitre 7 portant sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Ces programmes et règlements ont généré au Québec, en 2001, les investissements en agroenvironnement les plus élevés au Canada, soit 4 126 \$ par ferme. Dans le reste du Canada, les investissements en agroenvironnement ont été, pour la même année, de 1 091 \$ par ferme. CAAAQ, p. 31

Enfin nous retenons le constat du document de consultation de la Commission :

Si les efforts consentis au Québec semblent bien se comparer à ceux observés ailleurs au Canada et dans le monde, les constatations des chercheurs font toutefois craindre que les résultats obtenus ne soient pas complètement satisfaisants et que l'équilibre nécessaire au développement durable ne soit pas encore atteint. CAAAQ, p.29

Sur le plan économique il faut lier systématiquement les investissements et les subventions à l'écoconditionnalité. La Financière agricole définit l'écoconditionnalité en ces termes :

Au Québec, l'écoconditionnalité vient appuyer la politique ministérielle sur le développement durable. Il s'agit d'un moyen visant à lier le versement d'aides financières gouvernementales aux entreprises agricoles au respect des normes environnementales. L'approche retenue pour son application cible certains éléments du Règlement sur les exploitations agricoles, dont principalement le bilan de phosphore. Financière agricole p.5

Cette mesure est prévue dans la Loi sur La Financière agricole du Québec à l'article 19. Dans sa lettre de présentation de son rapport, la présidente Louise Boucher de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine affirme :

Par souci d'équité, les mesures d'écoconditionnalité visant le respect des lois et des règlements en matière d'environnement devront s'appliquer rapidement afin de s'assurer que seules les entreprises agricoles conformes puissent recevoir de l'aide gouvernementale... Le secteur de la production porcine sera durable dans la mesure où il aura la capacité de coexister avec le milieu naturel en maintenant la productivité, la diversité, la qualité et la capacité de support de ce milieu. BAPE (2003). P.3

Suite à une vérification, le 9 avril 2007, sur le site WEB du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs de la région Estrie –Montérégie sous la rubrique condamnations on note qu'en 2006 seulement deux entreprises agricoles ont été condamnées à 2 000\$ d'amende pour ne pas avoir fourni leurs bilans de phosphore.

#### Recommandation 8

Que le gouvernement lie systématiquement les investissements et les subventions à l'écoconditionnalité.
---

Devant l'urgence d'agir sur le plan de la durabilité environnementale il faut créer un Fond dédié à la durabilité environnementale dans la région Estrie et Centre du Québec.

La durabilité environnementale tient compte des quatre grands principes sur lesquels doit reposer le concept de développement durable et qui doivent être utilisés dans l'élaboration des lois et des règlements du gouvernement :

- La nature ne peut résister à l'accumulation systématique de matériaux extraits de l'écorce terrestre.
- La nature ne peut résister à l'accumulation systématique de substances d'origine humaine.
- La nature ne peut pas résister à la détérioration systématique de sa diversité, de sa productivité ou de sa capacité de renouvellement.
- Il faut répondre aux besoins humains fondamentaux dans le monde entier.

Boyd, D.R. (2004) p.45

Il faut créer un Fond dédié à la durabilité environnementale en Estrie et Centre du Québec qui soutiendrait les interventions des producteurs agricoles, des intervenants en agriculture et de l'agroalimentaire et des municipalités. Orienté à partir d'interventions réparatrices et surtout d'action proactive en faveur d'un environnement sain pour l'humain et pour maintenir les écosystèmes en équilibre. Un tel fond pourrait permettre des intervention dans d'autres secteurs d'activités humaines, mais nous croyons que l'agriculture est prioritaire. Le rendement écologique sur l'investissement financier se retrouverait plus rapidement que dans d'autres secteurs.

Ce fond de nature mixte, constitué de don privé et de subvention publique, serait constitué de la façon suivante pour chaque dollar placé par un citoyen ou par une entreprise privée le gouvernement fédéral investirait 1 dollar et le gouvernement provincial 1 dollar.. Ce fond serait constitué sur une base régionale.

## Recommandation 9

Que les citoyens, les entreprises et les gouvernements provincial et fédéral mette sur pied un Fond dédié à la durabilité environnementale en Estrie et au Centre du Québec.

Voici des exemples de projet relié à la durabilité environnementale et qui pourrait bénéficier d'un tel fond.

- 1- Un regroupement, comme un éco-hameau, qui intégrerait un bio-réacteur communautaire pour le traitement des lisiers produits par leurs animaux de ferme. Un tel projet pourrait rendre la communauté locale sans surplus de phosphore et autonome sur le plan énergétique et avec très peu d'impact sur la production de gaz à effets de serre.
- 2- Un producteur agricole qui possède sur sa propriété un écosystème forestier exceptionnel et qui souhaite une protection pour fin de conservation pourrait obtenir une compensation normale pour une servitude de conservation ou la création d'une réserve naturelle.
- 3- Le producteur agricole qui a drainé un ancien milieu humide qui n'était pas d'origine anthropique, pourrait recevoir l'aide nécessaire pour retourner à la nature ce milieu humide.
- 4- Une municipalité qui possède un territoire avec une zone éco-sensible pourrait recevoir de l'aide pour obtenir une compensation normale pour une servitude de conservation ou la création d'une réserve naturelle.
- 5- Permettre aux organismes voués à la conservation de compter sur un budget récurrent pour les appuyer dans leurs activités

En terminant nous savons et comprenons que le défi est grand d'établir un pont entre les personnes qui vivent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les personnes qui consomment leurs produits. Mais nous croyons profondément que la crise environnementale et économique actuelle est une occasion pour construire ce pont, surtout pour les générations futures.

## Références

BAPE (2003). Rapport 179 . Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Rapport principal. *L'inscription de l'industrie porcine dans le développement durable*. Québec : BAPE.

BAPE (2000i) Rapport 142, Tome 2. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*. Québec : BAPE

BAPE (2000ii) Rapport 142, Tome 1. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*. Québec : BAPE

Boyd, D.R. 2004. *La durabilité en une génération : Une nouvelle vision pour le Canada*. Vancouver : David Suzuki Foundation...

CAAAQ (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois), (2007). *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir*. Document de consultation. Québec : CAAAQ.

Financière agricole ? *Plan d'action à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité* Québec : Financière agricole

MENV-Estrie (1999), Portrait régional de l'eau, Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Estrie, région administrative 05, Québec, 22 mars 1999, 27 p.

Turcotte, C (2006). Québec présente son plan de cohabitation harmonieux. *Le Devoir*, 7 décembre 2006.

### Sites WEB consultés

COGESAF :  
[www.cogesaf.qc.ca](http://www.cogesaf.qc.ca)

MDDEP :  
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region\\_05/communiqués/condamnation\\_region05.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_05/communiqués/condamnation_region05.asp)

## Auteurs

Laurier Busque est président de la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, membre des Amies de la terre de l'Estrie, membre d'un comité de citoyens sur la gestion de matières résiduelles dans la MRC du Val-St- François. Au cours des années 80 il a assumé la présidence de l'Association des producteurs caprins du Québec. Laurier Busque demeure dans le Canton de Melbourne, il est le candidat fédéral du Parti Vert du Canada dans Richmond-Arthabasca..

Gary Caldwell est habitant à Ste-Egwidge de Clifton depuis 1972 où lui et sa famille habite une ferme de 700 acres. Il est producteur agricole, exploitant forestier et transformateur bio. Présentement il est le candidat fédéral du Parti Vert du Canada dans Compton-Stanstead et pro-maire de Ste-Egwidge de Clifton

....